

AFFAIRE N° 41.

- OBJET : - Acquisition de fournitures diverses par le Magasin Général.  
- Acquisition d'Agrégats pour les différents Services Communaux  
- Approbation des Cahiers des Charges  
- Autorisation de lancer les Appels d'Offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les Cahiers des Charges établis par les Services Techniques pour les affaires suivantes :

- Acquisition de fournitures diverses par le Magasin Général pour les besoins des différents services de Régie pendant le premier semestre 1980.

- Acquisition d'agrégats par le Magasin Général pour l'année 1980.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 932 Art. 609 du Budget de 1980.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. MONDON - Est-ce que les fournisseurs respectent le Cahier des Charges ?

M. DUPUIS - Au magasin général, le problème des agrégats durent depuis un an.

Discussion

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*U - St Denis le 16 Janvier 1980  
P/le Prefet, Le Secrétaire Général  
Signé : Patrice Maguier  
Paru Copie Certifiée Conforme  
P/le Prefet,  
Le chef de Bureau délégué  
Signé : Jacques La Roche*